

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ RIVIER HERVÉ, Secrétaire de l'ACCA
30 Rue Jean Jacques Rousseau 26800 Portes-lès-Valence
 ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé
 publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons
 de 3^{ème} catégorie à ⁽²⁾ Salle Georges Brassens
 à l'occasion de ⁽³⁾ Loto ACCA
 du 17 12 2022 à 12 heures 00
 au 18 12 2022 à 20 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 28/11/2022

Signature



Hervé RIVIER

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté: 497Je soussignée.....Mme GIRARD.....mairie de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. RIVIER Hervé, Association ACCAest autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorieà la salle G. BRASSENSà l'occasion de Lotodu 17 Décembre 2022 à 12 heures 00au 18 Décembre 2022 à 20 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 28/11/2022

Le Maire,



POLICE MUNICIPALE 141 Allée Delaune 26800 PORTES LES VALENCES

(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif